



Vannes, le 25 mars 2020

**PÔLE RESSOURCES**

Direction des ressources juridiques  
et de la commande publique

Affaire suivie par : Alexandra LABBE  
Tél. : 02 97 01 60 46  
Objet : partenariat Société BRIEFCAM/Ville  
de Vannes

**Madame Juliette GEOFFROY**  
Quadrature du Net  
60 rue de Orteaux  
75020 PARIS

Madame,

Par courrier du 25 février, vous m'avez demandé la communication de documents relatifs à la solution Briefcam qui équipe certains dispositifs de vidéoprotection et qui constitue un logiciel de traitement des images, communément appelé système de vidéosurveillance intelligente et d'analyse d'image.

Après consultation de l'entreprise COJITECH, notre cocontractant en charge des aspects informatiques et électroniques du système, il apparaît que ladite solution ne stocke aucune donnée mais constitue seulement un outil de gain de temps simplifiant et améliorant la recherche d'événements en relecture.

La solution respecte donc pleinement la réglementation et ne procède en aucune façon à des reconnaissances faciales. Aucune démarche CNIL n'a donc été nécessaire, la vidéo protection des espaces publics nécessitant seulement une autorisation préfectorale.

S'agissant de la demande de transmission de procès-verbal de réunion ou de tout autre document de travail, la Ville n'est en possession d'aucun de ceux-ci.

Enfin, si la mise en place du logiciel a été effectuée en juin 2016, aucun contrat n'est actuellement en cours avec la société BRIEFCAM, car la maintenance de ce système n'est pas intégrée au marché conclu avec COJITECH, et ce depuis juin 2017.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,**

  
**Jean-Paul SIMON**